

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Ce Rapport de gestion, daté du 9 avril 2009, a pour but d'offrir aux lecteurs des renseignements supplémentaires et complémentaires sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Astral Media inc. (« Astral », « Astral Media » ou la « Société ») et devrait être lu parallèlement avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes afférentes pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008, ainsi qu'avec les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes et le rapport de gestion figurant dans le rapport annuel 2008 de la Société.

Des copies de ces documents, de la notice annuelle de la Société, de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 29 octobre 2008, des avis d'intention de la Société d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, ainsi que d'autres renseignements sur la Société sont disponibles sur le site Web de SEDAR à www.sedar.com et peuvent également être obtenus, sans frais, sur demande auprès de la secrétaire de la Société à ses bureaux de direction au 2100, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H3H 2T3, téléphone : 514-939-5000. Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de la Société sont également disponibles sur le site Web de la Société à www.astralmedia.com.

Tous les montants sont exprimés en monnaie canadienne. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice 2009.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce Rapport de gestion comprend certains énoncés prospectifs sur le rendement futur de la Société, sur ses activités, ses résultats financiers et sa situation financière. Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les termes « croire », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « projeter » et autres expressions similaires visent à identifier des énoncés prospectifs, même si ceux-ci ne renferment pas tous de tels termes ou expressions. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles. De par sa nature, toute information prospective est essentiellement incertaine et les résultats réels pourraient être passablement différents des hypothèses, estimations ou attentes exprimées ou contenues dans ces énoncés prospectifs, et par ailleurs, le rendement futur réel sera tributaire d'un certain nombre de facteurs, y compris l'évolution de la technologie, la conjoncture économique, les modifications réglementaires, la concurrence et les changements apportés aux règles ou aux normes comptables, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société (voir « Risques, incertitudes et occasions »). En conséquence, les événements et résultats futurs peuvent être très différents de ce que nous prévoyons actuellement. Nous déclinons toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, à des événements futurs ou à toute autre situation.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

PROFIL

Astral Media est l'une des principales entreprises média au Canada et rejoint la population au moyen d'une combinaison de propriétés très ciblées dans le domaine de la télévision, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias interactifs. La Société est le plus grand diffuseur de télévision payante et spécialisée du Canada, en français et en anglais. Elle exploite, à part entière ou avec des partenaires, 20 services de télévision, incluant The Movie Network / HBO Canada, Super Écran, Family, Canal Vie, Canal D, VRAK.TV et TÉLÉTOON. Astral Media est également le plus grand radiodiffuseur au Canada avec 82 stations de radio titulaires d'une licence dans 8 provinces, incluant Énergie, RockDétente, Virgin Radio et EZ Rock. Astral Media Affichage, qui compte parmi les entreprises d'affichage extérieur les plus dynamiques et les plus novatrices du pays, exploite plus de 7 500 faces publicitaires situées dans les plus grands marchés du Québec et de l'Ontario. Astral Media exploite également plus de 100 sites Web offrant un haut niveau d'interactivité et une variété de produits et de services en ligne. La Société emploie plus de 2 800 personnes à Montréal, à Toronto et dans plusieurs autres villes du Canada. Les actions d'Astral Media inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles ACM.A/ACM.B.

FAITS SAILLANTS

- Augmentation de 7 % du bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs ^{(1) (2)} (recul de 25 % du bénéfice de base par action des activités poursuivies), pour la période de six mois
- Augmentation de 7 % du bénéfice net des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs ^{(1) (2)} (recul de 25% du bénéfice net des activités poursuivies), pour la période de six mois
- Augmentation de 12 % du BAIIA ⁽³⁾ (1 % d'augmentation sur une base organique ⁽⁴⁾), pour la période de six mois
- Augmentation de 12 % des produits (3 % d'augmentation sur une base organique ⁽⁴⁾), pour la période de six mois
- Dévoilement, le 10 février 2009, du nouveau réseau Digital de la Société, le premier réseau numérique d'affichage extérieur du genre au Canada
- Lancement, en janvier 2009, de trois nouvelles stations Virgin Radio à Vancouver, à Ottawa et à Montréal.

(1) Voir « Impôts sur le bénéfice ».

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») (voir « Mesures supplémentaires »).

(4) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis le 29 octobre 2007 dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir la description et la définition de l'acquisition de Standard à la section « Évolution de l'entreprise »).

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

ANALYSE DU RENDEMENT

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Produits	209 278	205 850	2 %	453 761	403 554	12 %
Frais d'exploitation	147 364	144 787	2 %	312 382	277 040	13 %
BAIIA ⁽¹⁾	61 914	61 063	1 %	141 379	126 514	12 %
Amortissements	6 689	5 981	12 %	13 244	10 768	23 %
Dépenses d'intérêt, nettes	9 546	11 630	-18 %	20 064	15 109	33 %
Frais de restructuration	2 691	-	s.o.	2 691	-	s.o.
Bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice	42 988	43 452	-1 %	105 380	100 637	5 %
Charge d'impôt, avant le recouvrement d'impôts futurs ⁽²⁾	14 041	14 506	-3 %	34 071	34 185	-
Bénéfice net des activités poursuivies excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs ^{(1) (2)}	28 947	28 946	-	71 309	66 452	7 %
Recouvrement d'impôts futurs découlant des changements de taux d'impôts ⁽²⁾	-	28 259	s.o.	-	28 259	s.o.
Bénéfice net des activités poursuivies	28 947	57 205	-49 %	71 309	94 711	-25 %
Bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs ^{(1) (2)}	0,52	0,51	2 %	1,27	1,19	7 %
Bénéfice par action – incidence des changements de taux d'impôts futurs ⁽²⁾	-	0,49	s.o.	-	0,51	s.o.
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	0,52	1,00	-48 %	1,27	1,70	-25 %
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	0,51	0,98	-48 %	1,26	1,66	-24 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	56 102	57 356	-2 %	56 056	55 812	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	56 338	58 466	-4 %	56 463	56 943	-1 %
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾	40 802	41 585	-2 %	95 534	88 068	8 %

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) Voir « Impôts sur le bénéfice ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

ANALYSE GÉNÉRALE

Le deuxième trimestre de l'exercice 2009 est le premier trimestre, depuis l'acquisition de Standard ⁽¹⁾, le 29 octobre 2007, qui présente des résultats d'exploitation découlant exclusivement d'activités organiques. Cependant, le lecteur devra se rappeler que la période de six mois de l'exercice 2009 comprend six mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard ⁽¹⁾ comparativement à quatre mois pour la période correspondante de l'exercice 2008.

Produits d'exploitation

Les produits du secteur Télévision proviennent d'abonnements, des ventes de publicité et des ventes de services à la carte. Les produits d'abonnement à la télévision payante tendent à suivre la courbe de croissance du nombre d'abonnés à la télévision numérique dans les mêmes marchés, tandis que les produits d'abonnement à la télévision spécialisée présentent habituellement des taux de croissance plus faibles puisque les services sont distribués sur des plateformes analogiques et numériques à pénétration élevée. Les produits publicitaires des secteurs Télévision et Radio sont tirés des publicités diffusées sur les ondes des entreprises de radiodiffusion de la Société et varient selon les conditions du marché et la conjoncture économique générale, la qualité de la programmation et l'efficacité de la force de vente. Les produits dégagés par le secteur Affichage extérieur sont tirés des publicités affichées sur l'ensemble de l'inventaire des faces extérieures et du mobilier urbain de la Société et sont influencés par leur nombre, leur emplacement et leur taille, les taux d'occupation, les conditions du marché et la conjoncture économique générale.

Les produits se détaillent comme suit :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Abonnements - Télévision	99 704	95 279	5 %	197 715	190 260	4 %
Publicité						
Télévision	20 837	21 948	-5 %	55 025	55 091	-
Radio	75 334	73 990	2 %	165 192	122 142	35 %
Affichage extérieur	12 166	13 133	-7 %	33 352	33 186	1 %
Publicité, montant total	108 337	109 071	-1 %	253 569	210 419	21 %
Autres	1 237	1 500	-18 %	2 477	2 875	-14 %
Total des produits	209 278	205 850	2 %	453 761	403 554	12 %

Le total des produits s'est élevé respectivement à 209,3 millions \$ et à 453,8 millions \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 alors qu'il était respectivement de 205,9 millions \$ et de 403,6 millions \$ pour les périodes comparables de l'exercice précédent, soit des augmentations respectives de 2 % et de 12 %. Sur une base organique ⁽²⁾, l'augmentation des produits a été de 3 % pour la période de six mois terminée le 28 février 2009. Les gains des produits liés aux abonnements ont été alimentés principalement par la croissance du nombre d'abonnés

(1) Voir «Évolution de l'entreprise» pour la description et la définition de l'acquisition de Standard.

(2) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis le 29 octobre 2007 dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir «Évolution de l'entreprise»).

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que par les nouveaux services de télévision lancés au cours des exercices 2008 et 2009. Malgré le fait que le premier semestre de l'exercice 2009 se soit révélé être un défi important pour le secteur de la publicité en raison de la situation économique générale, le total des produits publicitaires a affiché une croissance de 21 %, ou 1,4 % sur une base organique ⁽¹⁾, pour la période de six mois terminée le 28 février 2009. Cette croissance est principalement attribuable à une force de vente efficace et à la croissance du programme de 20 ans avec la Ville de Toronto portant sur son mobilier urbain (le « MUT ») qui a débuté le 1^{er} septembre 2007. Les variations des produits sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation les plus importants de la Société sont les frais de programmation télévisuelle ainsi que les salaires et avantages sociaux qui, ensemble, représentent la majorité des hausses de frais pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation des frais d'exploitation pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 s'explique également par l'inclusion de six mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard, comparativement à quatre mois seulement pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les variations sont expliquées à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

BAIIA ⁽²⁾

(en milliers de \$)	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Télévision	43 158	41 338	4 %	90 847	88 796	2 %
Radio	23 454	23 898	-2 %	54 339	40 956	33 %
Affichage extérieur	1 495	1 953	-23 %	9 311	9 284	-
Siège social	(6 193)	(6 126)	1 %	(13 118)	(12 522)	5 %
BAIIA ⁽²⁾	61 914	61 063	1 %	141 379	126 514	12 %
Marge du BAIIA ⁽²⁾	29,6 %	29,7 %	-	31,2 %	31,3 %	-

Par rapport à la période comparable du précédent exercice, le BAIIA ⁽²⁾ enregistré par la Société pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 a progressé principalement en raison de la hausse des produits d'abonnement dans le secteur Télévision. Pour la période de six mois terminée le 28 février 2009, la hausse du BAIIA ⁽²⁾ de la Société est due principalement à la prise en compte de six mois d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard par rapport à quatre mois seulement pour la période comparable de l'exercice précédent, ainsi qu'à l'augmentation des produits organiques des trois secteurs d'exploitation de la Société. Sur une base organique ⁽¹⁾, la croissance du BAIIA ⁽²⁾ de la Société était de 1 % par rapport aux résultats de l'exercice précédent. Il en résulte que les marges globales du BAIIA ⁽²⁾ de 29,6 % pour le trimestre et de 31,2 % pour la période de six mois sont comparables à celles enregistrées aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le BAIIA ⁽²⁾ par secteur est analysé à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

(1) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis le 29 octobre 2007 dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir « Évolution de l'entreprise »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Amortissements

Les dépenses d'amortissement ont atteint un montant total de 6,7 millions \$ pour le trimestre et de 13,2 millions \$ pour la période de six mois, soit des hausses respectives de 0,7 million \$ et de 2,5 millions \$ par rapport aux périodes comparables de l'exercice précédent. Ces hausses proviennent principalement des dépenses d'amortissement supplémentaires relatives aux actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard, et à l'acquisition et au déploiement du mobilier urbain dans le cadre du MUT. Toute variation importante par secteur d'exploitation est analysée à la rubrique « Analyse du rendement par secteur ».

Intérêts

Les dépenses d'intérêts comprennent principalement l'intérêt sur la dette à long terme de la Société et les intérêts implicites sur les autres passifs à long terme, nets des revenus d'intérêts gagnés sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les dépenses d'intérêts nettes, pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, étaient de 9,5 millions \$ et de 20,1 millions \$ respectivement, comparativement à 11,6 millions \$ et 15,1 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse de 2,1 millions \$ pour le trimestre est en grande partie attribuable aux intérêts moins élevés sur la partie de la dette à long terme qui n'est pas couverte par le contrat de swap de taux d'intérêt. L'augmentation de 5,0 millions \$ pour la période de six mois est attribuable principalement aux intérêts plus élevés sur la dette à long terme de 3,9 millions \$ résultant de six mois de dépenses d'intérêts sur l'emprunt nécessaire dans le cadre du financement de l'acquisition de Standard, comparativement à quatre mois seulement d'intérêts pour la période comparable de l'exercice précédent. Ceci a été partiellement neutralisé par le taux d'intérêt moins élevé sur la partie de la dette à long terme non couverte par le contrat de swap de taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen en vigueur était de 4,3 % pour le trimestre et de 4,6 % pour la période de six mois, alors qu'il était de 5,2 % pour les deux périodes comparables de l'exercice précédent, ces taux incluant les effets du contrat de swap de taux d'intérêt. Par ailleurs, les intérêts implicites sur les autres passifs à long terme de 1,3 million \$ pour la période de six mois ont été plus élevés de 0,3 million \$ que ceux enregistrés pour la période correspondante de l'exercice précédent. Enfin, la baisse des revenus d'intérêts de 0,5 million \$ pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 provient principalement de la baisse des soldes moyens combinés d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme, comparativement à l'exercice précédent, à la suite de l'utilisation des espèces disponibles pour le financement de l'acquisition de Standard. En outre, pour la période de six mois de l'exercice 2009, les taux d'intérêt relatifs aux revenus d'intérêts gagnés sur les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme ont varié de 1,25 % à 3,0 %, comparativement à des taux variant entre 3,5 % et 4,6 % pour l'exercice précédent.

Frais de restructuration

Au cours du deuxième trimestre, dans le but de maintenir et de renforcer la position concurrentielle de ses 82 stations de radio dans l'ensemble du Canada à la suite de l'intégration de l'acquisition de Standard, la Société a restructuré certaines de ses activités radio. Cette restructuration a entraîné le départ d'un certain nombre d'employés à tous les niveaux de l'organisation et des frais de restructuration de 2,7 millions \$ constitués principalement d'indemnités de licenciement. Ces mesures réduiront les dépenses futures d'environ 2,6 millions \$ par année.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Impôts sur le bénéfice

Au cours de l'exercice 2008, le gouvernement fédéral a décrété une baisse progressive du taux d'impôts général des entreprises et le gouvernement de la Colombie-Britannique a pratiquement mis en vigueur une baisse de son taux d'impôts général des entreprises. Pour chacun des changements de taux d'impôts pratiquement en vigueur, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, la Société devait réévaluer ses actifs et passifs d'impôts futurs en utilisant les nouveaux taux d'impôts des entreprises pratiquement en vigueur. Pour ce faire, la Société a pris en compte les taux d'impôts prévus au moment où les actifs d'impôts futurs se réaliseront et les passifs se régleront. Pour les périodes de trois et six mois terminées le 29 février 2008, la Société a enregistré un recouvrement d'impôts futurs sans impact sur les flux de trésorerie de 28,3 millions \$ (0,49 \$ par action et 0,51 \$ par action, respectivement) à l'état consolidé intermédiaire des résultats. L'analyse et la discussion qui suivent ne tiennent pas compte de ce recouvrement d'impôts futurs.

Pour le deuxième trimestre et la période de six mois de l'exercice 2009, les taux d'impôts réels respectifs de 32,7 % et de 32,3 % sont supérieurs aux taux de 30,9 % et de 31,0 % prescrits par la loi, principalement en raison de la charge non déductible liée à la rémunération à base d'actions. Les taux d'impôts réels sont inférieurs aux taux d'impôts réels respectifs de 33,4 % et de 34,0 % des périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison principalement d'une baisse du taux d'imposition général des sociétés au niveau fédéral, partiellement contrebalancée par une hausse du taux d'imposition général des sociétés annoncée le 13 décembre 2005 par le gouvernement du Québec, taux devant passer graduellement de 8,9 % à 11,9 % entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2009.

Bénéfice net et bénéfice par action (« BPA ») des activités poursuivies

Compte non tenu du recouvrement d'impôts futurs hors caisse de l'exercice 2008 expliqué à la rubrique « Impôts sur le bénéfice », le bénéfice net des activités poursuivies pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 est demeuré stable par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cependant, le BPA des activités poursuivies pour la même période a augmenté de 2 % en raison d'une baisse du nombre moyen pondéré d'actions en circulation attribuable principalement au rachat d'actions par la Société dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice 2008 ⁽¹⁾.

Compte non tenu du recouvrement d'impôts futurs hors caisse de l'exercice 2008 expliqué à la rubrique « Impôts sur le bénéfice », le bénéfice net et le BPA des activités poursuivies pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 ont augmenté de 7 %. Ces hausses du bénéfice net et du BPA des activités poursuivies par rapport à la période comparable de l'exercice précédent sont principalement attribuables aux deux mois supplémentaires d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard et à la croissance générale des activités organiques de la Société.

Activités abandonnées

En raison de la fermeture de son service d'annonces classées TATV en août 2008, les données comparatives figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été ajustées à la suite du reclassement des résultats d'exploitation de TATV dans les activités abandonnées.

(1) Voir « Situation financière, flux de trésorerie et liquidités ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Bénéfice net et BPA

Le bénéfice net et le BPA ne comprennent aucun résultat d'exploitation d'activités abandonnées pour les périodes de trois et de six mois terminées le 28 février 2009 (bénéfice net des activités abandonnées de 49 000 \$ et de 79 000 \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 29 février 2008).

ANALYSE DU RENDEMENT PAR SECTEUR

Télévision

<i>(en milliers de \$, sauf pour le nombre d'abonnés à la télévision payante)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Abonnés à la télévision payante – fin de la période (en milliers)	1 776	1 703	4%	1 776	1 703	4 %
Produits	121 778	118 727	3 %	255 217	248 226	3 %
Frais d'exploitation	78 620	77 389	2 %	164 370	159 430	3 %
BAIIA ⁽¹⁾	43 158	41 338	4 %	90 847	88 796	2 %
Amortissements	2 358	1 984	19 %	4 678	3 827	22 %
	40 800	39 354	4 %	86 169	84 969	1 %
<i>Marge du BAIIA ⁽¹⁾</i>	<i>35,4 %</i>	<i>34,8 %</i>	<i>2 %</i>	<i>35,6 %</i>	<i>35,8 %</i>	<i>-1 %</i>

Le secteur Télévision a affiché un bon rendement au cours des périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, en raison des solides résultats des produits d'abonnement qui ont compensé la baisse des produits publicitaires. Il en a résulté un gain des produits de 3 % pour chacune des périodes de trois et six mois, gain attribuable en grande partie à la croissance soutenue des services de distribution numériques, aux offres de services en haute définition de la Société, à la programmation exclusive et de qualité supérieure, aux initiatives Web, à la forte notoriété de la marque et aux nouveaux services de télévision lancés au cours de l'exercice 2008.

Les produits de la télévision payante (The Movie Network, Super Écran, Mpix et cinépop) ont progressé de 4 % au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009 et de 3 % pour les six premiers mois. Le nombre d'abonnés à la télévision payante au 28 février 2009 a augmenté de 4 % en glissement annuel par rapport à 2 % en glissement annuel au 29 février 2008.

Les produits d'abonnement à la télévision spécialisée ont augmenté de 7 % au cours des périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, alors que les produits publicitaires de la télévision spécialisée ont reculé de 5 % au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009 en raison du déclin général de la situation économique, mais sont restés stables pour la période de six mois terminée le 28 février 2009. Pour le trimestre, la publicité télévisuelle de langue française au Québec a connu un recul estimé à 8 % ⁽²⁾ et à environ 4 % pour les six premiers mois de l'exercice 2009. La meilleure performance des réseaux de télévision spécialisée d'Astral, comparativement au marché, est principalement attribuable à la programmation originale ciblée et sur mesure, aux cotes d'écoute

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

(2) TVB Time Sales Survey (sondage sur les chiffres de vente) – Février 2009.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

favorables, à des stratégies commerciales ciblées et à une gestion optimale des inventaires. Pour les six premiers mois de l'exercice 2009, la part de marché pour la tranche d'âge 25-54 ans du marché de la télévision spécialisée de langue française a augmenté d'environ 10 %, alors que celle des réseaux conventionnels a diminué d'environ 7 % dans la même tranche d'âge ⁽¹⁾. Les produits publicitaires du secteur Télévision de la Société représentaient 22 % des produits totaux du secteur Télévision pour les six premiers mois des exercices 2009 et 2008.

Les frais d'exploitation du secteur Télévision ont augmenté respectivement de 2 % et 3 % par rapport à ceux du deuxième trimestre et de la période de six mois terminée le 28 février 2009, principalement en raison des frais de programmation plus élevés. Ceux-ci varient en fonction du nombre d'abonnés ainsi que des niveaux requis de dépenses en contenu canadien (Cancon), lesquels sont calculés en pourcentage des produits de l'exercice précédent. Ces frais ont augmenté principalement en raison du nombre plus élevé d'abonnés ainsi que des revenus connexes générés par les réseaux de télévision payante de la Société, de même qu'en raison de l'augmentation du niveau requis de dépenses de programmation pour les réseaux de télévision payante et spécialisée.

Le BAIIA ⁽²⁾ du secteur Télévision pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 est supérieur au BAIIA ⁽²⁾ des périodes comparables de l'exercice précédent de 4% et 2% respectivement. La marge du BAIIA ⁽²⁾ de 35,4 % pour le trimestre est légèrement supérieure à la marge de 34,8 % de l'exercice précédent tandis que la marge du BAIIA ⁽²⁾ pour la période de six mois est comparable à celle de l'exercice précédent. En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement sont relativement stables en glissement annuel dans le secteur Télévision. Les augmentations respectives de 0,4 million \$ et de 0,9 million \$ des dépenses d'amortissement pour le deuxième trimestre et la période de six mois de l'exercice 2009 sont principalement attribuables aux dépenses d'amortissement liées aux coûts de pré-exploitation d'entreprises capitalisés au cours de l'exercice 2008 pour le lancement de TELETOON Retro et de Playhouse Disney.

Le 30 octobre 2008, la Société a lancé HBO Canada, un canal multiplexe de The Movie Network. Les coûts de pré-exploitation liés à HBO Canada qui ont été capitalisés au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009 se sont élevés à 2,3 millions \$, atteignant un total de 6,1 millions \$ pour la période de six mois terminée le 28 février 2009. Le 4 septembre 2008, la Société a également lancé un nouveau service de télévision spécialisée de langue française, TÉLÉTOON Rétro (voir « Évolution de l'entreprise »).

(1) Source : BBM, Québec francophone, moyenne cumulative depuis le 1^{er} septembre 2008

(2) Voir « Mesures supplémentaires »

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Radio

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008 ⁽¹⁾	Variation en %	2009	2008 ⁽¹⁾	Variation en %
Produits	75 334	73 990	2 %	165 192	122 142	35 %
Frais d'exploitation	51 880	50 092	4 %	110 853	81 186	37 %
BAIIA ⁽²⁾	23 454	23 898	-2 %	54 339	40 956	33 %
Amortissements	2 500	2 374	5 %	4 953	3 705	34 %
Frais de restructuration	2 691	–	s.o.	2 691	–	s.o.
	18 263	21 524	-15 %	46 695	37 251	25 %
<i>Marges du BAIIA ⁽²⁾</i>	31,1 %	32,3 %	-4 %	32,9 %	33,5 %	-2 %

Le 29 octobre 2007, Astral a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Standard (voir « Évolution de l'entreprise »). Les actifs acquis ont été intégrés avec succès au secteur Radio d'Astral. Le deuxième trimestre de l'exercice 2009 est le premier trimestre, depuis l'acquisition, qui présente des résultats d'activités exclusivement organiques. Cependant, le lecteur doit tenir compte du fait que la période de six mois de l'exercice 2009 comprend six mois de résultats d'exploitation de ces actifs par rapport à quatre mois seulement pour la période correspondante de l'exercice 2008.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2009, le secteur Radio d'Astral a affiché une croissance des produits d'exploitation de 2 % alors que le marché canadien, limité à la zone de couverture du secteur d'Astral Media Radio, a reculé de 4 %. En cumul annuel, les produits ont augmenté de 35 % en raison principalement de l'inclusion des deux mois additionnels de résultats d'exploitation générés par les actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard. Sur une base organique ⁽³⁾, les produits des stations de radio d'Astral ont affiché une croissance de 2 % pour la période de six mois terminée le 28 février 2009, tandis que le marché global canadien, limité à la zone de couverture du secteur Radio d'Astral Media, a reculé de 3 %.

Pendant le deuxième trimestre de l'exercice 2009, les frais d'exploitation du groupe Radio ont augmenté de 4 % en raison principalement d'investissements supplémentaires dans le marketing et la programmation pour permettre à ses stations de radio, qui font face à la concurrence sur des marchés plus étendus, d'accroître leur part de marché et d'améliorer leurs cotes d'écoute. Depuis le début de l'exercice, les frais d'exploitation ont augmenté de 37 % en raison principalement de l'inclusion de six mois de résultats d'exploitation des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard par rapport à seulement quatre mois pour la période comparable de l'exercice précédent. Il en a résulté une baisse du BAIIA ⁽²⁾ de 2 % pour le deuxième trimestre et une hausse du BAIIA ⁽²⁾ de 33 % pour la période de six mois (stable sur une base organique ⁽³⁾). Les marges du BAIIA ⁽²⁾ d'Astral Media Radio de 31,1 % pour le trimestre et de 32,9 % pour la période de six mois de l'exercice 2009 sont légèrement inférieures aux marges du BAIIA ⁽²⁾ de 32,3 % et 33,5 % enregistrées au cours des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

En raison de la nature des activités de la Société, les dépenses d'amortissement du secteur Radio sont relativement stables en glissement annuel. La hausse de 1,2 million \$ des dépenses d'amortissement pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est principalement due à l'inclusion des deux mois additionnels de résultats d'exploitation générés par les actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard.

(1) Les données comparatives ont été ajustées à la suite du reclassement des résultats d'exploitation de TATV dans les activités abandonnées (voir « Activités abandonnées »).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

(3) Excluant l'incidence de deux mois d'exploitation (septembre et octobre 2008) des actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard (voir « Évolution de l'entreprise »).

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Au cours du deuxième trimestre, dans le but de maintenir et de renforcer la position concurrentielle de ses 82 stations de radio dans l'ensemble du Canada à la suite de l'intégration de l'acquisition de Standard, la Société a restructuré certaines de ses activités radio. Cette restructuration a entraîné le départ d'un certain nombre d'employés à tous les niveaux de l'organisation et des frais de restructuration de 2,7 millions \$ constitués principalement d'indemnités de licenciement. Ces mesures réduiront les dépenses futures d'environ 2,6 millions \$ par année.

Affichage extérieur

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Produits	12 166	13 133	-7 %	33 352	33 186	1 %
Frais d'exploitation	10 671	11 180	-5 %	24 041	23 902	1 %
BAIIA ⁽¹⁾	1 495	1 953	-23 %	9 311	9 284	-
Amortissements	1 630	1 326	23 %	3 228	2 585	25 %
	(135)	627	-122 %	6 083	6 699	-9 %
<i>Marges du BAIIA ⁽¹⁾</i>	<i>12,3 %</i>	<i>14,9 %</i>	<i>-17 %</i>	<i>27,9 %</i>	<i>28,0 %</i>	<i>-</i>

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2009, le secteur Affichage extérieur a subi un effet saisonnier plus grand que les autres secteurs d'exploitation de la Société et a par conséquent enregistré une baisse des produits de 7 %. Cette baisse est attribuable principalement à des revenus plus faibles sur le marché québécois résultant du déclin général de la situation économique. Toutefois, ce recul est contrebalancé partiellement par la croissance continue du MUT qui a débuté au cours de l'exercice précédent, le 1^{er} septembre 2007. Malgré le fait que le deuxième trimestre se soit révélé être un défi important, la période de six mois terminée le 28 février 2009 présente des produits qui sont stables par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.

Pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009, la baisse des frais d'exploitation est principalement attribuable à une réduction des frais variables résultant de la baisse des produits et à des frais fixes moins élevés. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par une augmentation des coûts de location résultant de nouvelles structures. Il en a résulté un recul du BAIIA ⁽¹⁾ de 0,5 million \$, ou 23%, par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les frais d'exploitation ont augmenté de 1 % en raison surtout des coûts de location plus élevés résultant de nouvelles structures. Par conséquent, le BAIIA ⁽¹⁾ pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 est demeuré stable par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les dépenses d'amortissement ont augmenté respectivement de 0,3 million \$ et de 0,6 million \$ pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 en raison principalement de l'acquisition d'actifs liés au MUT.

Le 10 février 2009, le secteur Affichage extérieur a dévoilé son nouveau réseau Digital, le premier réseau numérique d'affichage extérieur du genre au Canada. L'installation de ce réseau de dix faces exceptionnelles dans la région de Montréal a commencé en mars 2009 et sera opérationnel en mai 2009.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

ASTRAL MEDIA INC.
Rapport de gestion
Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Siège social

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Charges du siège social	(4 638)	(4 411)	5 %	(9 852)	(9 417)	5 %
Rémunération à base d'actions	(1 555)	(1 715)	-9 %	(3 266)	(3 105)	5 %
BAIIA ⁽¹⁾ du siège social	(6 193)	(6 126)	1 %	(13 118)	(12 522)	5 %
Amortissements	(201)	(297)	-32 %	(385)	(651)	-41 %
	(6 394)	(6 423)	-	(13 503)	(13 173)	3 %

Les charges totales du BAIIA ⁽¹⁾ du siège social ont augmenté de 0,6 million \$ pour la période de six mois terminée le 28 février 2009 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent (hausse de 0,1 million \$ pour le trimestre). De ce total, un montant de 0,1 million \$ est attribuable à la taxe sur le capital additionnelle liée à l'acquisition de Standard; et un montant de 0,2 million \$ découle d'une augmentation des charges hors caisse associées aux rémunérations à base d'actions à la suite des octrois effectués durant les deuxièmes trimestres des exercices 2008 et 2009. Les autres frais généraux ont augmenté de 0,3 million \$ comparativement à l'exercice précédent.

Rendement trimestriel

Avec l'acquisition de Standard et le MUT, environ 57 % des produits annuels de la Société proviennent maintenant des produits publicitaires qui suivent d'ordinaire des cycles saisonniers, le deuxième trimestre étant le moins favorable. Les produits de droits d'abonnement, qui ne varient pas considérablement d'un trimestre à l'autre, représentent à présent environ 43 % des produits de la Société.

Les frais d'exploitation sont généralement stables d'un trimestre à l'autre et tendent à être engagés uniformément au cours de l'exercice. Les marges trimestrielles du BAIIA ⁽¹⁾ qui en découlent tendront donc à varier selon les fluctuations des produits publicitaires. Le rendement trimestriel doit par conséquent être interprété en tenant compte des facteurs susmentionnés, en particulier au deuxième trimestre.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Le tableau suivant dégage le rendement trimestriel des activités poursuivies de la Société au cours des huit derniers trimestres et reflète les cycles saisonniers ainsi qu'une croissance continue en glissement annuel à tous les niveaux.

<i>(en milliers de \$, sauf pour les données par action)</i>	2007		2008				2009	
	T3	T4 ⁽¹⁾	T1	T2 ⁽¹⁾	T3	T4	T1	T2
Produits	167 843	160 584	197 704	205 850	231 944	229 872	244 483	209 278
BAIIA ⁽²⁾	57 828	55 101	65 451	61 063	82 010	81 054	79 465	61 914
Bénéfice net des activités poursuivies	35 635	34 016	37 506	28 946	43 204	40 806	42 362	28 947
BPA de base des activités poursuivies	0,68	0,65	0,69	0,51	0,76	0,72	0,76	0,52
BPA dilué des activités poursuivies	0,67	0,63	0,68	0,50	0,75	0,72	0,75	0,51
Bénéfice net	35 867	38 050	37 536	28 995	43 282	38 938	42 362	28 947
BPA de base	0,68	0,64	0,69	0,51	0,76	0,69	0,76	0,52
BPA dilué	0,67	0,63	0,68	0,50	0,75	0,68	0,75	0,51

SITUATION FINANCIÈRE, FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽²⁾	40 802	41 585	95 534	88 068

<i>(en milliers de \$)</i>	28 février	31 août
	2009	2008
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire)	41 666	(3 644)
Placements à court terme	-	9 962
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) et placements à court terme – Total	41 666	6 318

Les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽²⁾ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2009 sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Pour la période de six mois terminée le 28 février 2009, l'augmentation de 7,5 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽²⁾ est attribuable à une augmentation du bénéfice des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice découlant principalement de l'inclusion des deux mois additionnels de résultats d'exploitation générés par les actifs acquis dans le cadre de l'acquisition de Standard et, dans une moindre mesure, à la croissance organique globale de la Société. Les soldes combinés d'espèces, de quasi-espèces (découvert bancaire) et de placements à court terme de la Société ont

(1) Excluant l'impact des changements de taux d'impôts futurs (voir « Impôts sur le bénéfice » et « Mesures supplémentaires » du rapport annuel 2008 de la Société).

(2) Voir « Mesures supplémentaires ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

augmenté, se chiffrant à 41,7 millions \$ au 28 février 2009, comparativement à 6,3 millions \$ au 31 août 2008. Cette augmentation est principalement attribuable aux 101,4 millions \$ d'espèces provenant de l'exploitation des activités poursuivies de la Société au cours de la période de six mois terminée le 28 février 2009. Elle est contrebalancée en partie par des déboursés de 21,5 millions \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et de 6,5 millions \$ pour des coûts de pré-exploitation d'entreprise, de même que par le remboursement de 20,0 millions \$ de la dette à long terme, par le paiement de dividendes de 14,0 millions \$ et par le paiement de 2,8 millions \$ d'ajustements d'après clôture liés à l'acquisition de Standard.

La situation financière de la Société s'inscrit parmi les plus solides de l'industrie. Ses flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies génèrent suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations connues à l'égard de son exploitation et de ses besoins en capital, du renouvellement de son offre publique de rachat d'actions (voir « Activités de financement »), de ses paiements de dividendes (voir « Activités de financement »), de son service de la dette, de ses obligations au titre de ses régimes de retraite ainsi que de ses engagements à court et à long terme.

Au 28 février 2009, le bilan n'a pas affiché de variations importantes comparativement à celui du 31 août 2008, à l'exception de celles-ci : une hausse de 35,3 millions \$ des soldes combinés des espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) et des placements à court terme comme expliqué plus haut; une baisse de 15,2 millions \$ des comptes débiteurs en raison d'un recouvrement plus élevé combiné à une baisse des produits au deuxième trimestre de l'exercice 2009, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2008 (voir « Rendement trimestriel »); une hausse de 7,7 millions \$ d'autres éléments de l'actif à long terme principalement attribuable à la capitalisation des coûts de pré-exploitation liés au lancement de HBO Canada (voir « Analyse du rendement par secteur – Télévision »); une baisse de 22,7 millions \$ des comptes créditeurs et des charges à payer attribuable principalement à des frais variables plus faibles au deuxième trimestre de 2009, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2008 (voir « Rendement trimestriel »); une hausse de 12,3 millions \$ des instruments financiers dérivés en raison de l'augmentation du passif de la Société lié à son contrat de swap de taux d'intérêt à la suite d'une baisse générale des taux d'intérêt; une diminution de 19,7 millions \$ de la dette à long terme en raison principalement d'un remboursement de 20,0 millions \$ au cours de la période de six mois terminée le 28 février 2009. Après la fin du trimestre, la Société a remboursé un montant additionnel de 20,0 millions \$ de sa dette à long terme.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Les flux de trésorerie de la Société provenant de l'exploitation des activités poursuivies, des activités d'investissement et de financement, ainsi que des activités abandonnées sont résumés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	61 915	29 805	101 362	47 761
Activités abandonnées	(430)	(92)	(1 375)	(203)
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾	(13 063)	(5 557)	(30 770)	(915 365)
Espèces provenant des (affectées aux) activités de financement	(23 945)	(30 211)	(33 869)	792 582
Variation nette des espèces, quasi-espèces et placements à court terme	24 477	(6 055)	35 348	(75 225)
Espèces, quasi-espèces (découvert bancaire) et placements à court terme – début de la période	17 189	3 195	6 318	72 365
Espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) – fin de la période	41 666	(2 860)	41 666	(2 860)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 ont augmenté respectivement de 32,1 millions \$ et de 53,6 millions \$, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement des besoins en fonds de roulement plus faibles de 32,9 millions \$ et 46,1 millions \$ respectivement. Cela s'explique par un recouvrement plus élevé des comptes débiteurs au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009 par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, la hausse des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾ de 7,5 millions \$, s'expliquant principalement par l'acquisition de Standard et, dans une moindre mesure, par la croissance organique globale de la Société, contribue à la hausse des espèces provenant de l'exploitation des activités poursuivies.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au cours de la période de trois mois terminée le 28 février 2009, les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾, ont augmenté de 7,5 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable essentiellement à une augmentation de 5,5 millions \$ des acquisitions d'immobilisations corporelles et de 1,7 million \$ des coûts de pré-exploitation d'entreprise. Depuis le début de l'exercice, les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation des placements à court terme ⁽¹⁾ ont diminué de 884,6 millions \$ par rapport à la période comparable de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la contrepartie en espèces versées pour l'acquisition de Standard au premier trimestre de l'exercice 2008 (voir « Évolution de l'entreprise ») et elle est partiellement neutralisée par l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles de 11,3 millions \$ et par celle des coûts de pré-exploitation d'entreprise de 5,4 millions \$.

(1) Voir « Mesures supplémentaires ».

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations corporelles par secteur :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois			6 mois		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Acquisitions d'immobilisations corporelles						
Télévision	1 693	1 699	-	3 959	4 218	-6 %
Radio	2 213	1 555	42 %	3 894	2 467	58 %
Affichage extérieur	6 838	1 525	348 %	11 208	3 002	273 %
Siège social	328	361	-9 %	647	510	27 %
Total des acquisitions d'immobilisations corporelles	11 072	5 140	115 %	19 708	10 197	93 %

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours des périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009 ont été respectivement de 11,1 millions \$ et de 19,7 millions \$ comparativement à 5,1 millions \$ et 10,2 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice 2008. Les plus importantes acquisitions d'immobilisations corporelles ont trait aux structures liées au MUT, aux autres structures d'affichage extérieur, au matériel de haute définition et autres équipements de radiodiffusion, ainsi qu'au matériel et logiciels informatiques. La hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles par rapport à la période comparable de l'exercice précédent est principalement attribuable à des dépenses plus élevées pour les structures liées au MUT et à l'incidence de l'acquisition de Standard. Au 28 février 2009, l'état consolidé intermédiaire non vérifié des flux de trésorerie pour la période de six mois terminée à cette date ne comprend pas les acquisitions d'immobilisations corporelles non payées de 1,6 million \$ à la fin de la période et comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 3,4 millions \$ qui étaient impayées au 31 août 2008. Pour l'exercice 2009, la Société estime que les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les trois secteurs seront de l'ordre de 50,0 millions \$ à 55,0 millions \$ et qu'elles devraient être concentrées dans le secteur de l'Affichage extérieur, principalement pour les structures liées au MUT et pour le nouveau réseau Digital d'affichage extérieur (voir « Analyse du rendement par secteur – Affichage extérieur » et « Évolution de l'entreprise »).

Par ailleurs, au cours des périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, la Société a capitalisé respectivement 2,4 millions \$ et 6,5 millions \$ de frais d'exploitation liés au lancement de nouveaux services, notamment HBO Canada, qui ont eu lieu au cours de l'exercice courant (voir « Analyse du rendement par secteur – Télévision » et « Évolution de l'entreprise »).

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009, les espèces affectées aux activités de financement ont atteint 23,9 millions \$ comparativement à 30,2 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une baisse de 6,3 millions \$. Ceci s'explique principalement par le fait que la Société n'a pas racheté d'actions pendant la période alors qu'elle en avait racheté pour une valeur de 16,6 millions \$ à l'exercice précédent. La baisse est partiellement compensée par le remboursement de 10,0 millions \$ de la dette à long terme de la Société pendant le deuxième trimestre. Après la fin du trimestre, la Société a remboursé un montant additionnel de 20,0 millions \$ de sa dette à long terme.

Les espèces affectées aux activités de financement pendant la période de six mois terminée le 28 février 2009 ont atteint 33,9 millions \$ alors qu'au cours des six premiers mois de l'exercice 2008, les activités de financement avaient généré des espèces d'un montant de 792,6 millions \$. Ceci s'explique principalement par l'emprunt de 825,0 millions \$ effectué par la Société au cours de la période de six mois de l'exercice 2008 pour l'acquisition de

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Standard (voir « Structure du capital »). De plus, la Société n'a pas racheté d'actions pendant la période de six mois terminée le 28 février 2009 alors qu'elle en avait racheté pour une valeur de 16,9 millions \$ à l'exercice précédent. Cette différence est partiellement compensée par un remboursement de 20,0 millions \$ de la dette à long terme effectué par la Société au cours de la période de six mois terminée le 28 février 2009.

Le 9 décembre 2008, la Société a annoncé un renouvellement de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités visant, avec l'objectif de les annuler, un maximum de 2 665 620 actions de catégorie A et de 139 234 actions de catégorie B, ces deux quantités représentant au plus 5 % des actions en circulation au 30 novembre 2008 pour leur catégorie d'actions respective. Le programme de rachat d'actions se déroule sur une période maximale de 12 mois qui a commencé le 15 décembre 2008. Au cours des périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, la Société n'a pas racheté d'actions de catégorie A ou de catégorie B alors que 411 700 et 417 700 actions de catégorie A ont été rachetées respectivement au cours des périodes correspondantes du précédent exercice pour une contrepartie totale en espèces de 16,6 millions \$ et 16,9 millions \$.

STRUCTURE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion du capital, la Société inclut la dette à long terme et les capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu) de même que les espèces et quasi-espèces (découvert bancaire) et les placements à court terme dans sa définition du capital. Les objectifs d'ensemble de la Société en matière de gestion du capital consistent à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à la croissance organique des activités et à des acquisitions rentables, et à maintenir la structure du capital la plus optimale possible afin de minimiser le coût du capital.

La Société gère la structure du capital et procède à des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique. Dans le but de consolider ou d'ajuster la structure du capital, la Société examine le montant des dividendes à verser annuellement aux actionnaires et décide de temps à autre de racheter des actions sur le marché et/ou de rembourser sa dette.

En ce qui concerne l'acquisition de Standard, la Société a établi une entente de facilité de crédit de 1,0 milliard \$ avec un syndicat d'institutions financières (la « facilité »), facilité qui a été réduite à 970,0 millions \$ au 28 février 2009 à la suite de remboursements. La facilité a un terme de cinq ans qui a débuté le 29 octobre 2007 et les montants empruntés en vertu de cette facilité peuvent se composer d'acceptations bancaires émises, de prêts au taux préférentiel canadien, de prêts au taux de base américain ou de prêts à taux LIBOR, et portent intérêt en fonction du type d'emprunt contracté. Ces taux d'intérêt sont majorés en fonction de certains ratios financiers.

Au 28 février 2009, le montant total des emprunts effectués en vertu de la facilité s'élevait à 795,0 millions \$ (815,0 millions \$ au 31 août 2008), excluant 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation (19,3 millions \$ au 31 août 2008) et portait intérêt à un taux de 4,0 %, en tenant compte des effets du contrat de swap de taux d'intérêt décrit ci-dessous. La Société garantit entièrement la facilité sans fournir de biens en guise de sûreté. Elle dispose également d'une clause de remboursement anticipé sans pénalité qu'elle peut exercer en tout temps pendant le terme de la facilité. La Société n'a aucune obligation de remboursement avant le 29 octobre 2012. En vertu de la facilité, la Société doit se conformer à certains ratios financiers et, au 28 février 2009, elle les respectait tous.

Les coentreprises de la Société disposent également de facilités de crédit d'exploitation renouvelables de 4,5 millions \$ (quote-part d'Astral) qui n'étaient pas utilisées au 28 février 2009 ni au 31 août 2008.

ASTRAL MEDIA INC. Rapport de gestion Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Les emprunts effectués sur la facilité à taux variable de la Société sont sujets à des fluctuations de taux d'intérêt. Afin de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt relatifs à la facilité, la Société a conclu le 29 octobre 2007, un contrat de swap de taux d'intérêt avec une grande banque canadienne (le « contrat ») couvrant une partie de sa dette à long terme (voir la note 16 aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour les périodes terminées le 28 février 2009). La Société n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Le contrat est fondé sur un montant nominal initial de 750,0 millions \$ qui est réduit périodiquement (540,7 millions \$ au 28 février 2009) selon un échéancier prédéterminé, jusqu'à son échéance le 29 mai 2012. En vertu du contrat, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 4,6 % et reçoit un taux d'intérêt variable basé sur des acceptations bancaires de 30 jours. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour cet instrument financier dérivé. Pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, l'application de ce traitement comptable n'a pas eu d'incidence significative sur l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats. En fonction de la valeur marchande actuelle de l'instrument financier dérivé, une perte hors caisse non réalisée de 12,6 millions \$ (9,1 millions \$ après impôts sur le bénéfice), représentant la variation de la valeur du marché depuis le 31 août 2008, a été constatée à l'état consolidé intermédiaire non vérifié du résultat étendu pour la période de six mois terminée le 28 février 2009. Une perte hors caisse non réalisée de 21,5 millions \$ (15,5 millions \$, après impôts sur le bénéfice) avait été constatée pour la période de six mois terminée le 29 février 2008.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les revenus d'intérêts gagnés par la Société sur ses espèces, ses quasi-espèces et ses placements à court terme. La Société a mis en œuvre une politique d'investissement conçue pour protéger son capital et générer un rendement raisonnable. Cette politique définit les types d'instruments financiers permis, leur concentration et la cote de solvabilité acceptable.

Une fluctuation des taux d'intérêt aurait un effet sur le bénéfice net des activités poursuivies et sur les autres éléments du résultat étendu de la Société. Pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, une fluctuation du taux d'intérêt de 0,5 % aurait eu les effets suivants :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	Hausse de 0,5 %	Baisse de 0,5 %	Hausse de 0,5	Baisse de 0,5 %
Incidence des variations de taux d'intérêt sur le bénéfice net des activités poursuivies	(171)	171	(344)	344
Incidence des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sur les autres éléments du résultat étendu, net d'impôts	3 229	(3 273)	3 229	(3 273)

Au 28 février 2009, la structure du capital de la Société était constituée de capitaux propres d'un montant de 1,4 milliard \$, et d'emprunts au titre de la facilité se chiffrant à 795,0 millions \$: la portion inutilisée de la facilité s'élevait à 155,7 millions \$ (175,0 millions \$ moins 19,3 millions \$ de lettres de crédit en circulation). Au 28 février 2009, il n'y avait aucun passif hors bilan. Le nombre total d'actions en circulation de la Société est passé de 56,1 millions d'actions à la fin de l'exercice 2008 à 56,2 millions d'actions au 28 février 2009, augmentation attribuable principalement à la conversion d'unités d'actions avec restrictions en actions de catégorie A.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

En circulation au :	31 mars 2009	28 février 2009	31 août 2008
Actions de catégorie A	53 319 686	53 319 686	53 200 874
Actions de catégorie B	2 784 872	2 784 872	2 787 672
Actions spéciales	65 000	65 000	65 000
Options d'achat d'actions des employés	3 236 482	3 236 482	3 104 096
Unités d'actions avec restrictions	303 800	303 800	329 800

ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE

Le 10 février 2009, la Société a dévoilé son nouveau réseau Digital, le premier réseau numérique d'affichage extérieur du genre au Canada. L'installation de ce réseau de dix faces exceptionnelles dans la région de Montréal a commencé en mars 2009 et le réseau sera opérationnel en mai 2009. Ces faces, qui mesurent 14 pieds de haut sur 48 pieds de large, sont uniques car elles se caractérisent par leur éclairage par diodes électroluminescentes (DEL). La technologie DEL est une technologie de pointe qui a l'avantage d'offrir une lisibilité exceptionnelle de jour comme de nuit. Le nouveau réseau Digital offrira aux annonceurs plusieurs caractéristiques uniques qui généreront un contenu créatif amélioré et redéfiniront la façon dont l'affichage extérieur est utilisé. En plus d'être novateur et à la fine pointe de la technologie, le nouveau réseau Digital peut afficher en alternance différents messages publicitaires, 24 heures sur 24, sans les coûts d'impression sur papier ou vinyle ni les coûts d'installation.

Au début du mois de janvier 2009, les stations connues précédemment sous les noms de 95 Crave (95,3 FM) à Vancouver, The Bear (106,9 FM) à Ottawa et Mix 96 (95,9 FM) à Montréal ont été intégrées au groupe de la marque Virgin Radio d'Astral Media.

Le 30 octobre 2008, la Société a lancé HBO Canada, un canal multiplexe qui est offert aux clients qui s'abonnent à The Movie Network. En lançant HBO Canada, la Société est en mesure d'offrir aux Canadiens un divertissement et une programmation qui promettent d'instaurer une nouvelle norme en matière de télévision de qualité au Canada. HBO Canada présente des séries de très grande réputation, nouvelles et continues, qui seront diffusées aux mêmes dates que Home Box Office aux États-Unis. Ce service offre aussi plus de 200 heures de titres en bibliothèque ainsi que des films originaux exclusifs à HBO, des programmations spéciales de comédies, des documentaires, des concerts en direct et des événements sportifs en direct qui n'étaient pas disponibles auparavant au Canada. HBO Canada complète son offre avec des séries et des films canadiens. Le service est aussi offert en haute définition et sa programmation est disponible sur demande.

Le 4 septembre 2008, la Société a lancé TÉLÉTOON Rétro, un nouveau service de télévision spécialisée de langue française. TÉLÉTOON Rétro offre un choix de classiques de l'animation à tous ceux qui sont nostalgiques des personnages de dessins animés qui ont marqué leur jeunesse.

Le 29 octobre 2007, la Société a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Standard Radio Inc. (« Standard ») comprenant 53 stations de radio réparties dans 30 marchés au Canada, ainsi que deux chaînes de télévision situées dans le nord de la Colombie-Britannique. La transaction comprenait également les actifs d'Integrated Media Sales ou « IMS », une agence nationale de ventes de publicité, et de Sound Source Networks, une entreprise de service fournissant de la programmation radio (l'« acquisition de Standard »). Le prix de l'acquisition de Standard était de 1,08 milliard \$, plus 6,0 millions \$ de coûts d'acquisition, et excluant un fonds de roulement et des ajustements usuels de clôture de 24,8 millions \$, desquels une somme de 2,8 millions \$ a été payée au cours du premier trimestre de l'exercice 2009, (voir la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés pour les périodes terminées le 28 février 2009). Le prix d'achat de Standard est assujéti à une contrepartie conditionnelle d'un montant maximum de 28,4 millions \$, fondée sur l'incidence sur les bénéfices futurs d'une résolution favorable des questions réglementaires spécifiées dans l'entente. Le cas échéant, la contrepartie additionnelle sera comptabilisée à

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

titre d'augmentation de l'écart d'acquisition pendant la période durant laquelle la résolution aura eu lieu. Les actifs acquis, les passifs pris en charge et les résultats d'exploitation ont été consolidés depuis la conclusion de la transaction.

RISQUES, INCERTITUDES ET OCCASIONS

La Société doit composer avec un certain nombre de risques et d'incertitudes qui, dans bien des cas, représentent également des occasions pour ses unités d'exploitation. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société, ou dont l'importance n'est actuellement pas évaluée, pourraient nuire aux activités de la Société. Si de tels risques devenaient réalité, ils pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les éléments ci-dessous constituent une mise à jour des risques, des incertitudes et des occasions figurant dans le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel 2008 de la Société.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les produits et les résultats d'exploitation de la Société sont influencés par les conditions économiques générales, et continueront de l'être. Dans une telle situation, les acheteurs de publicités de la Société pourraient réduire leurs budgets publicitaires. En outre, la détérioration de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur les habitudes de paiement, ce qui pourrait accroître les créances douteuses de la Société. En période de ralentissement économique, il ne peut y avoir de garantie que les résultats d'exploitation, les perspectives et la situation financière de la Société ne subiront pas d'effets négatifs. Ce risque est atténué par le fait qu'environ 43 % des produits de la Société proviennent de droits d'abonnement. Ceux-ci sont beaucoup plus stables dans un contexte économique incertain. Toutefois, la Société ne s'attend pas à ce que les conditions du marché et la conjoncture économique difficiles s'améliorent de façon significative dans un futur proche. La poursuite ou l'aggravation de la situation actuelle, ou même la crainte d'une telle évolution, pourraient intensifier l'incidence négative des conditions difficiles du marché et de l'économie et, par conséquent, nuire aux résultats d'exploitation, aux perspectives et à la situation financière de la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit lié aux instruments financiers découle de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument dans le cadre duquel la Société peut recevoir un paiement manque à ses obligations. Les débiteurs proviennent principalement des frais mensuels de gros facturés aux distributeurs en relation avec les abonnements aux services de télévision payante et spécialisée ainsi que des ventes de publicités diffusées sur les ondes ou affichées sur les propriétés des secteurs de la Télévision, de la Radio et de l'Affichage extérieur de la Société.

Dans le contexte économique actuel, le risque de crédit auquel la Société est exposée est plus élevé; toutefois, il est difficile d'en prédire l'effet sur les soldes des débiteurs de la Société. Pour réduire ce risque, la Société procède régulièrement à des évaluations de crédit de ses clients. Les provisions, qui sont estimées sur la base des taux de perte historiques ajustés aux événements actuels, sont surveillées en permanence par la direction. Les débiteurs sont radiés à l'encontre de la provision pour créances douteuses seulement si la Société croit qu'un montant impayé ne sera pas recouvré. Pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 0,9 million \$ et de 1,6 million \$ respectivement dans les frais d'exploitation à l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats. Par le passé, la Société n'a subi aucune perte importante liée

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

au risque de crédit. Au 28 février 2009 et au 31 août 2008, aucun client ne représentait 10 % ou plus des débiteurs consolidés. Le risque de crédit maximum auquel la Société est exposée représente la somme des quasi-espèces et des comptes débiteurs.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE

La conjoncture économique pourrait également avoir un effet négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées d'Astral et sur les charges qui y sont liées. Rien ne peut garantir que les charges et la capitalisation de ces régimes de retraite n'augmenteront pas dans le futur et, par conséquent, n'auront pas une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite sont supérieures à la valeur totale de leurs fonds de fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison de rendements de placements plus faibles que prévu, de réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et de pertes actuarielles. Ce risque est atténué par le fait qu'Astral a mis en place des politiques et des procédures lui permettant de faire un suivi du risque d'investissement et de sa situation de capitalisation. Il est également atténué par le fait que les régimes de retraite à prestations déterminées d'Astral ne sont plus offerts aux nouveaux employés.

LICENCES DE RADIODIFFUSION ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Comme l'a indiqué la Société dans ses états financiers annuels consolidés vérifiés, les licences de radiodiffusion et les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il survient des événements ou des changements circonstanciels qui indiquent qu'une perte de valeur est plus probable qu'improbable. La Société a réalisé son dernier test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008 et en a conclu qu'aucune charge de dépréciation ne devait être constatée. La juste valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition est et continuera d'être influencée par des hypothèses reposant sur la situation économique générale, lesquelles sont utilisées pour appuyer les calculs de flux de trésorerie futurs actualisés faits par la Compagnie afin d'évaluer la juste valeur de ses licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition. En période de ralentissement économique, il ne peut y avoir de garantie que la valeur des licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition ne subira pas des effets négatifs par suite de modification de ces hypothèses. Durant de telles circonstances, la Société surveille constamment la valeur de ses licences de radiodiffusion et des écarts d'acquisition.

QUESTIONS FISCALES

Dans la préparation de ses états financiers consolidés, la Société est tenue de faire une estimation de ses impôts sur le bénéfice dans chacun des territoires où elle exerce ses activités en tenant compte des règles, des interprétations et de la législation fiscales qui s'appliquent aux activités de la Société. De plus, la Société est assujettie à des vérifications de la part de différentes administrations fiscales sur une base régulière et le résultat de ces vérifications pourrait avoir une incidence importante sur le montant des impôts à payer ou à recouvrer constaté au bilan consolidé et sur la charge d'impôts constatée à ses états consolidés des résultats. Toute entrée ou sortie de fonds résultant de ces vérifications aurait une incidence sur les liquidités disponibles pour les activités de la Société. Afin d'atténuer ce risque, la Société se fie à ses professionnels qui se tiennent au courant des derniers développements en matière de lois fiscales fédérales et provinciales et sur l'interprétation de ces lois. De plus, des conseillers externes sont associés à la préparation des déclarations de revenu de la Société et à toutes les opérations hors du cours normal des activités

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

d'exploitation. En se fondant sur l'information actuellement disponible, la direction croit avoir enregistré des montants suffisants pour couvrir toutes questions fiscales non résolues.

CADRE REGLEMENTAIRE

Droits de licence de la Partie II

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'« ACR »), au nom de ses membres, a contesté en cour la validité des droits de licence de la Partie II payables annuellement au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») par les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs ainsi que par les entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR »). En décembre 2006, la Cour fédérale a statué que les droits de licence de la Partie II constituaient une taxe illégale. Le gouvernement fédéral en a appelé du jugement de la Cour fédérale et, le 28 avril 2008, la Cour d'appel a statué que la Cour fédérale avait mal interprété le critère juridique à appliquer pour faire la distinction entre une taxe et un droit réglementaire et que les droits représentaient en fait des coûts administratifs engagés par le CRTC. Le 27 juin 2008, au nom de ses membres, l'ACR a déposé une demande d'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel auprès de la Cour suprême du Canada (la « CSC »), demande qui a été accordée le 18 décembre 2008. Le CRTC a confirmé à l'ACR qu'il ne tentera pas de recouvrer les droits de licence en souffrance de la Partie II avant que le premier des deux événements suivants ne se matérialise : soit que (i) la CSC confirme la décision de la Cour d'appel; soit que (ii) les parties en arrivent à une entente. La Société a constaté aux résultats les droits de licence de la partie II avec les taux connus depuis le début des procédures légales et continuera de les constater jusqu'à ce que (i) une décision finale soit rendue sur le sujet ou que (ii) les parties en arrivent à une entente. Au 28 février 2009, la charge à payer totale relative aux droits de licence de la Partie II inscrite au bilan de la Société s'élevait à 9,0 millions \$.

Cadre de réglementation et tarifs de distribution

En juillet 2007, le CRTC a entamé un processus d'examen des cadres de réglementation des EDR et des services de programmation facultatifs. Il a par la suite élargi le cadre des questions à débattre pour y inclure la possibilité d'imposer un tarif de distribution pour les signaux de télévision en direct. Le CRTC a publié sa décision le 30 octobre 2008.

Le nouveau cadre de réglementation pour les EDR et pour les services de programmation facultatifs, soit les services spécialisés et de télévision payante (APR CRTC 2008-100) répond à l'objectif du CRTC de réduire la réglementation au minimum essentiel à l'atteinte des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* pour s'en remettre autant que possible aux lois du marché. La plupart des nouvelles mesures entreront en vigueur le 31 août 2011, date qui coïncide avec la fin de la distribution analogique des services de télévision en direct au Canada.

Le nouveau cadre simplifie et harmonise la réglementation applicable aux entreprises de câblodistribution et de radiodiffusion directe par satellite en simplifiant les règles de distribution permettant ainsi une plus grande souplesse dans l'assemblage de services de programmation. Le CRTC a aussi adopté des règles simplifiées de transition en mode numérique et en haute définition. Le CRTC a modifié son approche relative aux plaintes à l'égard des allégations de préférence induue ou de discrimination injuste contre une EDR en renversant le fardeau de la preuve au profit des services de programmation.

Le CRTC a refusé d'octroyer à la télévision conventionnelle des redevances de distribution mais lui a donné la possibilité de négocier une rémunération auprès des EDR pour la retransmission des stations locales à titre de

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

signaux éloignés. Le CRTC a aussi augmenté la contribution des EDR au financement de la programmation canadienne de 5 % à 6 % de leurs revenus. Cette contribution additionnelle est destinée à la programmation locale dans les petits marchés.

Le nouveau cadre réglementaire pour les services de télévision facultatifs modifie les catégories existantes de licences; les services analogiques et de catégorie 1 deviennent des services de catégorie A et les services de catégorie 2 deviennent des services de catégorie B. Les droits d'accès sont maintenus pour les services de catégorie A alors que les services de catégorie B n'ont pas de droits d'accès. Le CRTC a aussi accru la souplesse de programmation des services de télévision facultatifs.

Le CRTC maintient l'exclusivité des genres pour les services de catégorie A, à l'exception des services de sports et de nouvelles. Le CRTC envisagera la possibilité d'ouvrir d'autres genres à la concurrence en tenant compte d'un certain nombre de critères, dont la santé économique des services existants dans un genre donné et les conséquences possibles de l'introduction de la concurrence. Lorsqu'un genre donné sera ouvert à la concurrence, les services qui se font concurrence ne bénéficieront plus de droits d'accès.

Le CRTC envisage aussi actuellement la possibilité pour les EDR de participer à l'exploitation de nouvelles formes de publicité en utilisant les disponibilités locales des services facultatifs étrangers et éventuellement sur les plateformes de vidéo sur demande. Dans le cadre de ces consultations, le CRTC envisage également un nouveau cadre réglementaire pour la plateforme de vidéo sur demande, incluant l'offre de la programmation des services facultatifs sur cette plateforme.

Autres questions

Le 15 octobre 2008, le CRTC a lancé un processus de consultation sur « la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias » afin d'examiner sa méthode d'exemption de la réglementation pour les entreprises qui offrent des services de radiodiffusion distribués et accessibles sur Internet et des services de télédiffusion qui sont accessibles sur des appareils mobiles. Astral Media a participé au processus y compris à la consultation publique qui s'est tenue au mois de mars 2009 afin d'appuyer le maintien de l'exemption. L'audience publique a pris fin le 27 mars 2009. L'incidence potentielle de ces procédures sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminée tant qu'une décision finale à ce sujet n'aura pas été rendue.

Le 26 août 2008, le CRTC a approuvé deux demandes de licences de radiodiffusion en vue d'exploiter de nouvelles stations de radio FM de langue anglaise devant desservir Ottawa et Gatineau, dont celle d'Astral Media Radio pour une station appelée Eve FM qui s'adresse aux femmes âgées de 25 à 49 ans. Le CRTC a reçu de multiples demandes concurrentes pour desservir cette région, y compris une demande déposée par Radio de la communauté francophone d'Ottawa (« RCFO ») pour une station de radio communautaire FM de langue française qui a été refusée. Une demande d'autorisation d'en appeler a été déposée auprès de la Cour fédérale d'appel pour RCFO. RCFO et d'autres parties ont déposé des pétitions auprès de la gouverneure en conseil pour renvoi de la décision au CRTC en vue d'un nouvel examen. Le 20 novembre 2008, la gouverneure en conseil a renvoyé la décision au CRTC pour réexamen et nouvelle audience, et a demandé au CRTC qu'il étudie et explique sa façon d'évaluer les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Astral participe à l'audience publique qui a commencé le 31 mars 2009.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

En décembre 2008, la Commission du droit d'auteur a tenu une seule et même audience pour entendre cinq propositions de tarifs qui pourraient s'appliquer aux radios commerciales pour les années civiles 2008 et suivantes. Ces propositions émanant d'Artisti, d'AVLA/SOPROQ, de CSI, de NRCC et de SOCAN visent le droit d'exécution et le droit de reproduction. À titre de membre de l'ACR, la Société a participé activement à ces procédures pour s'opposer à toute augmentation des tarifs et pour demander des réductions. L'incidence potentielle de ces procédures sur les résultats financiers de la Société ne pourra être déterminée tant qu'une décision finale à ce sujet n'aura pas été rendue.

Le 9 mars 2009, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé la création du Fonds des médias du Canada (FMC) par la fusion du Fonds canadien de télévision (FCT) et du Fonds des nouveaux médias du Canada (FNMC). Le fonds ainsi reformé et intégré sera pleinement opérationnel d'ici le 1^{er} avril 2010. Afin de perturber le moins possible les activités des secteurs de la télévision et des médias numériques, le FCT et le FNMC continueront de fonctionner distinctement et sans changement pendant les exercices 2009 et 2010. Le conseil d'administration du FMC sera composé de membres nommés par les bailleurs de fonds du FMC : le gouvernement et les EDR qui contribuent au FCT. Tous les autres membres du FMC devront répondre à de stricts critères d'indépendance afin de s'assurer qu'ils ne sont pas liés directement ou indirectement à des bénéficiaires des subventions du fonds. Le conseil établira un nouveau mécanisme de consultation pour veiller à ce que les radiodiffuseurs, les producteurs et les créateurs soient consultés. Le nouveau fonds mettra l'accent sur les émissions dramatiques, les comédies et les émissions pour enfants; il appuiera également des documentaires et des émissions de variété ou d'arts de la scène si le marché seul ne peut en soutenir la production. Enfin, les projets en haute définition et qui auront démontré le plus gros potentiel de réussite en ce qui a trait à l'audience et au rendement du capital investi seront favorisés. Les candidats seront tenus de proposer des projets disponibles sur deux plateformes de distribution au minimum, dont la télévision. Les producteurs indépendants et ceux affiliés à des radiodiffuseurs seront admissibles. L'effet potentiel du nouveau fonds ne pourra être déterminé tant que les règles du FMC n'auront pas été élaborées.

ÉLÉMENTS D'ORDRE COMPTABLE

La Société dresse ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Les principales conventions comptables adoptées par la Société sont présentées à la note 1 des états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 août 2008.

NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de la Société sont demeurées inchangées au premier trimestre de l'exercice 2009, à l'exception de l'adoption des nouvelles conventions portant sur les Instruments financiers et sur les Informations à fournir concernant le capital.

Instruments financiers et Informations à fournir concernant le capital

En date du 1^{er} septembre 2008, la Société a adopté, rétroactivement et sans retraitement des montants des périodes précédentes, les normes comptables suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») :

- i) Le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*, qui remplacent le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces nouveaux chapitres accroissent la divulgation des risques associés aux instruments financiers, qu'ils soient comptabilisés ou non, et comment se fait la gestion de ces risques.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

- ii) Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, a également été publié. Ce chapitre exige la divulgation d'information à propos des objectifs, politiques et processus d'une entité en ce qui a trait à la gestion de son capital, la divulgation de données quantitatives sur les éléments inclus dans le capital et le fait que l'entité se soit conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu d'obligations extérieures.
- iii) Le Comité sur les problèmes nouveaux a publié le CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, qui fournit des précisions sur la manière de mesurer les actifs et les passifs financiers, en tenant compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que celui de la contrepartie dans la détermination de la valeur des actifs et passifs financiers.

L'adoption des chapitres 3862 et 1535 n'a eu aucune incidence sur le bilan consolidé intermédiaire non vérifié de la Société au 28 février 2009, ni sur ses états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats et des flux de trésorerie pour les périodes de trois et six mois terminées à cette date. La Société a fait état de toutes les informations additionnelles requises dans ses états financiers consolidés intermédiaires.

L'adoption du CPN-173 a eu les effets suivants sur le bilan d'ouverture au 1^{er} septembre 2008 : les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 0,3 million \$, les actifs d'impôt futurs à long terme ont diminué de 0,1 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,2 million \$. L'incidence de l'adoption du CPN-173 sur le bilan consolidé intermédiaire non vérifié au 28 février 2009 est le suivant : les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie présentés au passif ont diminué de 1,3 million \$, les actifs d'impôt futurs à long terme ont diminué de 0,4 million \$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,9 million \$. Pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2009, l'adoption de ce CPN n'a pas eu d'impact significatif sur l'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société estime que les recommandations futures de l'ICCA indiquées ci-dessous auront une incidence sur les états financiers futurs de la Société :

- i) Le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, a été publié. Il remplace le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et développement*. De plus, les entités ayant adopté le chapitre 3064 ne peuvent plus appliquer le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*. Ce nouveau chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.
- ii) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, a été publié et remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

- iii) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participation sans contrôle*, ont été publiés et, ensemble, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces nouveaux chapitres établissent des normes pour la préparation d'états financiers consolidés et pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés, d'une participation sans contrôle dans une filiale à la suite d'un regroupement d'entreprise.

La Société est tenue d'appliquer le chapitre 3064 au cours de l'exercice 2010. À la suite de l'application de ce chapitre, la Société ne sera plus autorisée à capitaliser les coûts de pré-exploitation de nouveaux services ni d'autres actifs développés à l'interne, à moins que des critères spécifiques ne soient respectés. Lors de l'adoption future de ces recommandations le 1^{er} septembre 2009, la Société éliminera les coûts de pré-exploitation d'entreprises non amortis enregistrés au bilan du 31 août 2009 dans les bénéfices non répartis d'ouverture de l'exercice 2010. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption du chapitre 3064 sur ses états financiers consolidés pour l'exercice 2010.

La Société est tenue d'appliquer le chapitre 1582 prospectivement pour les regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} septembre 2011 ou une date ultérieure. Le chapitre 1582 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*.

La Société est tenue d'appliquer les chapitres 1601 et 1602 au cours de l'exercice 2012. Le chapitre 1602 est l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

La Société évalue présentement les exigences des chapitres 1582, 1601 et 1602 ainsi que leur incidence potentielle sur ses états financiers consolidés.

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices ouverts le ou après le 1^{er} janvier 2011. Les IFRS remplaceront alors les PCGR du Canada pour ces entreprises. Pour l'exercice 2012, la Société adoptera donc les IFRS, et d'ici là surveillera et analysera tous les changements qui résulteront de cette transition.

OPÉRATIONS INTERSOCIÉTÉS ET ENTRE APPARENTÉS

Les opérations intersociétés et entre apparentés et les soldes entre les sociétés et divisions détenues par la Société sont éliminés au moment de la consolidation pour les filiales et sur une base proportionnelle pour les coentreprises. Il n'existe aucune autre opération entre apparentés importante à divulguer.

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les PCGR, le présent Rapport de gestion présente les mesures supplémentaires suivantes, qui sont également utilisées par la direction pour contrôler et évaluer la performance de la Société et de ses secteurs d'exploitation :

Le **BAIIA** (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) est présenté dans le but d'aider les investisseurs à établir la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et d'acquitter ses charges financières. D'autres éléments, tels que les frais de restructuration, sont exclus des résultats dans l'établissement du BAIIA puisque ces derniers ne sont pas considérés comme faisant partie du cours normal des activités. Le BAIIA est également un indicateur généralement utilisé à des fins d'évaluation d'entreprises. La marge du BAIIA est le ratio obtenu en divisant le BAIIA par les produits.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008, avec le BAIIA :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfices des activités poursuivies avant impôts sur le bénéfice	42 988	43 452	105 380	100 637
Amortissements	6 689	5 981	13 244	10 768
Dépenses d'intérêt, nettes	9 546	11 630	20 064	15 109
Frais de restructuration	2 691	–	2 691	–
BAIIA	61 914	61 063	141 379	126 514

Bénéfice net et bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs. Ces mesures donnent une indication de la capacité qu'a la Société de générer des bénéfices et des flux de trésorerie à partir de ses activités courantes, en faisant abstraction de l'incidence hors caisse des recouvrements fiscaux ou des charges fiscales futurs découlant des changements de taux d'imposition, sur lesquels la Société n'a aucun contrôle.

Les tableaux suivants concilient les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des résultats pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008 avec le bénéfice net et le bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs.

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2009
Bénéfice net des activités poursuivies	28 947	57 205	71 309	94 711
Recouvrement d'impôts futurs résultant des changements de taux d'impôts	–	(28 259)	–	(28 259)
Bénéfice net des activités poursuivies excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs	28 947	28 946	71 309	66 452

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

<i>(en dollars)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	0,52	1,00	1,27	1,70
Recouvrement d'impôts futurs résultant de changements de taux d'impôts	-	(0,49)	-	(0,51)
Bénéfice de base par action des activités poursuivies, excluant l'incidence des changements de taux d'impôts futurs	0,52	0,51	1,27	1,19

Les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies se définissent comme étant les flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies avant la variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation. Cette mesure donne une indication de la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie en faisant abstraction des écarts causés par certains facteurs temporels et autres, causant les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des flux de trésorerie pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008 avec les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies	61 915	29 805	101 362	47 761
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	(21 113)	11 780	(5 828)	40 307
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	40 802	41 585	95 534	88 068

ASTRAL MEDIA INC.

Rapport de gestion

Pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008

Les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant les variations des placements à court terme donnent une indication de l'utilisation des flux de trésorerie par la Société pour l'acquisition d'actifs à long terme. Aussi, la Société ne considère pas les variations des placements à court terme comme des activités d'investissement, car ces derniers peuvent être encaissés sur demande pour faire face à des obligations financières futures.

Le tableau suivant concilie les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états consolidés intermédiaires non vérifiés des flux de trésorerie pour les périodes terminées le 28 février 2009 et le 29 février 2008 avec les espèces affectées aux activités d'investissement, excluant les variations des placements à court terme :

<i>(en milliers de \$)</i>	3 mois		6 mois	
	2009	2008	2009	2008
Espèces affectées aux activités d'investissement	(13 063)	(5 557)	(20 808)	(864 237)
Variation nette des placements à court terme	-	-	(9 962)	(51 128)
Espèces affectées aux activités d'investissement, excluant la variation nette des placements à court terme	(13 063)	(5 557)	(30 770)	(915 365)

Les PCGR ne donnent pas de sens normalisé aux mesures susmentionnées et celles-ci peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres entreprises.

CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES

Le président et chef de la direction et le vice-président finance et contrôleur de la Société ont conçu des procédures et des contrôles de communication de l'information destinés à fournir une assurance raisonnable que l'information importante concernant la Société et ses filiales leur soit communiquée et ont conçu un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière offrant une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et au respect des PCGR dans ses états financiers consolidés.

Le président et chef de la direction et le vice-président finance et contrôleur de la Société estiment qu'au 28 février 2009, les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont adéquats.

Le président et chef de la direction et le vice-président finance et contrôleur ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours du trimestre se terminant le 28 février 2009, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir des effets notables sur ces derniers. Leur évaluation a permis de déterminer qu'il n'y a eu aucun changement à cet effet.